



**Postulat**

Titre : Elaboration d'un plan d'action communal pour la lutte contre les îlots de chaleur  
Auteur : Gloria Giberti-Udry, Bahira Sidani-Awada, Lucas Schauenberg - Les Verts et PS  
Date : 30.09.2025

**Contexte**

La Commune de Conthey a placé, dans son programme de législature 2025–2028, la protection de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur comme l'un des axes prioritaires de sa politique environnementale.

Ce postulat rappelle l'importance et l'urgence de mettre en œuvre les engagements pris dans ce programme, en matière de lutte contre les îlots de chaleur.

Les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents. Dans les cours d'école, sur les trottoirs, dans les zones fortement minéralisées comme les parkings, les températures grimpent de plus en plus. C'est sur le territoire communal que nous vivons au quotidien cette nouvelle réalité, aux conséquences directes et croissantes pour notre qualité de vie et notre santé.

Notre municipalité doit aujourd'hui répondre à ce défi, notamment en adaptant ses infrastructures, en repensant l'aménagement de son territoire ainsi que la gestion des eaux et des sols.

**Demande**

Nous demandons au Conseil municipal :

1) D'élaborer un plan d'action communal pour la lutte contre les îlots de chaleur d'ici la fin de la législature 2025–2028, comprenant :

- une analyse des besoins et des zones prioritaires sur le territoire communal (cartographie des zones vulnérables, identification des quartiers sensibles, des espaces publics et des infrastructures particulièrement exposés) ;
- un catalogue de mesures concrètes (plantation et entretien d'arbres et d'arbustes, végétalisation accrue des espaces publics, désimperméabilisation de surfaces, développement de corridors verts, ombrage sur les places et cheminement, gestion durable des eaux pluviales, intégration dans les projets urbanistiques encours tels que la révision RCCZ/PAZ) ;
- la définition d'objectifs quantifiables et mesurables (par exemple : nombre d'arbres plantés, m<sup>2</sup> désimperméabilisés, surfaces ombragées créées, baisse mesurable des températures de surface dans certains secteurs) ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation permettant d'établir un bilan chiffré en fin de législature, afin d'assurer la transparence et la redevabilité envers la population.

2) D'associer la population et les acteurs locaux (associations, entreprises, commerces, écoles, agriculteurs, etc.) à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan, en cohérence avec l'engagement communal pour une gouvernance participative et transparente.

3) De rechercher et mobiliser activement des financements cantonaux et fédéraux ainsi que des partenariats techniques pour soutenir la mise en œuvre de ces mesures

## Conclusion

De nombreuses communes ont entamé, avec succès, leur transition vers davantage de fraîcheur sur leur territoire. Lutter contre les îlots de chaleur pour notre municipalité, c'est saisir la chance de créer des espaces de vie durables, inclusifs et résiliants.

Ce postulat vise à transformer une orientation générale en plan d'action concret, chiffré et suivi, garantissant la concrétisation des promesses d'amélioration durable de la qualité de vie faites aux habitantes et habitants.